

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 3079 du 12 août 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2016861S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,  
Vu le code de la défense ;  
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;  
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;  
Vu la décision n° 6229 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930022S) ;  
Vu la décision n° 14013 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929985S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

<b>Inial</b> Céline	NIGEND : 234065	NLS : 8086315
<b>Caillaux</b> David	NIGEND : 218300	NLS : 8064877
<b>Peulet-Cochet</b> Laëtitia	NIGEND : 237573	NLS : 8082311

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

<b>Legend</b> Cédric	NIGEND : 352509	NLS : 8143268
----------------------	-----------------	---------------

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 août 2020.

*Le général, commandant par suppléance  
le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,  
P. CAUSSÉ*